

Sécurité routière

FAIRE COHABITER LES USAGES

Sécuriser les voies cyclables, aménager la voirie, mobiliser la police municipale... Les communes s'engagent pour assurer la sécurité des usagers de la route. PAR CAROLINE REINHART

En 2023, les chiffres de l'Observatoire national de la sécurité routière restaient sidérants, avec 3 398 morts sur les routes de France (2 343 en 2024, chiffres octobre 2024). Les modes de déplacement et les usagers ont évolué, mais l'insécurité routière continue de tuer : elle est encore la première cause de mortalité chez les 18-25 ans. Aménagements, sensibilisation, contrôles de police : les maires sont en première ligne.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE
(ISÈRE, 450 000 HABITANTS,
49 COMMUNES)

Renforcer le réseau cyclable

Ville pionnière, capitale du vélo 2022, Grenoble poursuit ses actions en faveur des mobilités actives. La politique cyclable relève désormais de la métropole, via le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG), qui porte le schéma directeur des itinéraires cyclables. C'est sur cette base que les priorités sont établies entre axes principaux et secondaires, la métropole comptant 450 km d'itinéraires cyclables

3 398
personnes sont
décédées en
2023 sur les
routes de France
ou d'Outre-mer
(en baisse
de 2,9 % par
rapport à 2019)

(Source :
Observatoire
national de la
sécurité routière -
ONISR)

au total. « Notre réseau est organisé sur une double logique : des axes rapides et structurants, dits le réseau Chronovélo, et le reste des aménagements cyclables, dits « itinéraires principaux ». Nous avons un plan spécifique pour le Chronovélo, dont les aménagements sont plus lourds et plus structurants car plus qualitatifs. On va souvent reprendre la voirie, le cheminement piéton, et en profiter pour végétaliser ou désimperméabiliser », précise Sylvain Laval, président de SMMAG, maire de Saint-Martin-le-Vinoux (Isère, 5 887 habitants), vice-président de Grenoble Alpes Métropole et co-président de la commission transports, mobilités, voirie de l'AMF.

Meilleure lisibilité, voies larges et revêtements lisses, sécurité renforcée au niveau des intersections, capacité de débit importante sur les réseaux denses, continuité du réseau : le Chronovélo offre aux cyclistes des conditions de circulation optimales. Mais cette politique volontariste a un coût : la métropole a budgété 30 M€ pour la période 2021-2026, soit une moyenne de 6 M€ par an. « D'autres territoires arborent des chiffres encore plus conséquents. Mais l'agglomération grenobloise conduit cette politique depuis des décennies : notre

volume d'investissement annuel est moins important, mais l'ambition est tout aussi forte. » Avec des résultats encourageants : alors que la hausse de la pratique a atteint des records durant la dernière décennie, les données d'accidentologie sont globalement stables sur la même période (260 à 270 victimes par an tous modes confondus, dont une douzaine de morts – 1 cycliste en 2023). www.grenoblealpesmetropole.fr

CHAPONOST
(RHÔNE, 8 436 HABITANTS)
Mobiliser la police municipale

Au sortir de la métropole de Lyon, Chaponost est au cœur d'un chassé-croisé est-ouest avec un trafic de transit dense en cœur de ville, associé à un risque routier important. Afin de mettre en place une politique de sécurité routière efficace, la commune a d'abord établi une cartographie des limitations de vitesse, infrastructures et aménagements destinés à favoriser la sécurisation des voiries. Puis elle a adopté un plan de circulation en passant par un cabinet d'études, dont les préconisations ont été mises en œuvre : sens uniques, feu tricolore « intelligent », aménagements (réduction de la largeur des voiries, voies bus, chicanes, passages piétons...). Avec des effectifs renforcés, des agents municipaux assurent la sécurité des entrées et sorties des écoles, et la police municipale intervient pour réguler le trafic à leurs abords. Elle est aussi chargée de faire remonter les défauts d'aménagement et les détériorations sur le domaine public. La police procède à des contrôles de vitesse chaque semaine, en complément des quatre radars pédago-

■ Une mission contre la violence sur les routes

Après la mort d'un cycliste à Paris, tué par un conducteur de SUV, le 15 octobre 2024, le ministre des Transports du gouvernement Barnier a annoncé la création d'une mission contre la violence sur les routes. Confiée à une personnalité qualifiée, Emmanuel Barbe [il a notamment été délégué interministériel à la sécurité routière de 2015 à 2019, NDLR], elle devrait « mettre en évidence le sentiment d'insécurité

des cyclistes et des autres usagers de la route et caractériser les comportements violents sur la route », selon le communiqué ministériel. Objectif : formuler des propositions sur l'éducation routière et l'amélioration des aménagements, la détection, la constatation et la réponse judiciaire aux comportements violents sur la route. Cette mission devrait s'appuyer sur une consultation « approfondie » des collectivités.



Avis d'experte

Florence Guillaume,

déléguée interministérielle à la sécurité routière

« LES MAIRES SONT LES ACTEURS DU PARTAGE DE LA ROUTE »

« Identifier les solutions pour un espace urbain sécurisé, déployer des actions de prévention, organiser le savoir-rouler à vélo à l'école... À travers leurs pouvoirs de police et de gestion de la voirie, les maires sont des acteurs essentiels de la mise en œuvre du partage de la route et du "vivre ensemble". Pour agir, ils bénéficient de l'appui de la Délégation à la sécurité routière, rattachée au ministère de l'Intérieur. Établi avec le Cerema, le "Mémento du maire pour la sécurité routière", refondu en 2024 (www.cerema.fr), contient des fiches pour les accompagner dans leurs actions de sécurisation, de sensibilisation, de mobilisation du réseau de coordinateurs et d'associations... En tant qu'employeur, le maire a aussi la responsabilité de veiller à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs. En ce sens, il peut, comme plus de 3 000 entreprises et près d'une centaine de collectivités, signer la charte des "Sept engagements pour une route plus sûre" (www.securite-routiere.gouv.fr), rejoindre le réseau des employeurs engagés et bénéficier gratuitement de ressources informatives et de communication. »

giques mobiles, déplacés périodiquement. « En 2021, nous comptons 305 verbalisations pour excès de vitesse, contre 142 en 2024. En revanche, les verbalisations pour usage non conforme du téléphone ont explosé, passant de 16 en



Labellisée « Ville prudente »,

Illkirch-Graffenstaden (67) a notamment aménagé des parvis sécurisés pour ses 14 écoles. Son but : sécuriser l'ensemble des usagers en prévenant les conflits.

2022 à 174 en 2024 », précise Grégory Nowak, adjoint au maire chargé de la sécurité, des mobilités, de la voirie et des réseaux de communication. Une politique qui a aussi des effets sur la régulation de la circulation : « en six ans, la population des Monts du Lyonnais transitant sur la commune a triplé. Or, nous n'avons pas eu une telle augmentation du flux de véhicules », relève-t-il. Des efforts récompensés par une première labellisation « Ville Prudente » en 2018 par l'association Prévention routière et l'obtention de trois cœurs (sur cinq) en 2021. www.mairie-chaponost.fr

ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (BAS-RHIN, 27 087 HABITANTS) Miser sur la concertation

Troisième commune de l'Eurométropole de Strasbourg, Illkirch-Graffenstaden multiplie prix et distinctions pour sa politique en faveur de la sécurité routière, première préoccupation du maire Thibaud Philipps, élu en 2020. « Ville prudente » avec 3 cœurs depuis 2023, la commune récolte les fruits d'une politique volontariste.

Après avoir recensé les « points noirs » de son territoire, elle a eu recours à tous les outils (radars pédagogiques mobiles, pistes cyclables, stationnement...) pour que l'ensemble des modes de circulation soit pris en compte à travers des aména-



EN SAVOIR +

- **Comment être labellisé « ville prudente » ?** Décerné chaque année par l'association Prévention routière en partenariat avec l'AMF, cette distinction récompense les communes exemplaires en matière de prévention et de sécurité routières. www.villeprudente.fr
- **Le site de la Prévention routière :** www.preventionroutiere.asso.fr
- **Lire aussi :** « Travailler avec la sécurité routière » : www.mairesdefrance.com/927 et « Prévention routière. Fédérer et mobiliser les acteurs locaux » : www.mairesdefrance.com/2522

gements adaptés. Par ailleurs, une boîte mail est dédiée aux remarques, signalements ou suggestions des habitants. Dernières réalisations : l'aménagement de parvis sécurisés pour ses 14 écoles, et la création d'une passerelle dédiée aux piétons et cyclistes sur le pont conduisant au Parc de l'innovation. Objectif : sécuriser l'ensemble des usagers en prévenant les conflits, mais aussi « laisser de la place à chacun dans la hiérarchie de l'espace public », insiste le maire Thibaud Philipps. Qui n'hésite pas à dresser lui-même les PV dans les rues de sa commune...

La recette d'Illkirch ? « Chaque projet est systématiquement concerté, même s'il s'agit d'une simple création de place de stationnement », indique Isabelle Heitz, responsable du service espace public mobilité de la ville. Lancée en 2021, une consultation des Illkirchois sur la vitesse de circulation dans la commune, jugée excessive par certains riverains, a ainsi confirmé la volonté de la majorité de rester sur une limitation à 50 km/h. Néanmoins, des réductions de vitesse plus drastiques (30 km/h) ont été mises en place selon les rues et les quartiers, tenant compte des remarques des riverains. Une politique efficace au regard du nombre d'accidents corporels, divisé par deux entre 2012 (35) et 2022 (18). ● www.illkirch.eu